



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INDRE-ET-LOIRE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°37-2018-11002

PUBLIÉ LE 9 NOVEMBRE 2018

# Sommaire

## Préfecture d'Indre et Loire

37-2018-11-05-003 - Arrêté n° 18-50 donnant délégation de signature à Madame Isabelle ARRIGHI, secrétaire générale adjointe du SGAMI OUEST, au titre des mesures de police administrative relevant de la coordination zonale (2 pages)	Page 3
37-2018-11-07-001 - DASEN - subdélégations de signature de l'IA-DASEN aux services (5 pages)	Page 6
37-2018-11-05-002 - DDFIP - Décision de délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire (2 pages)	Page 12
37-2018-11-05-004 - DDFIP - Décision de délégations spéciales de signature pour le Pôle pilotage et ressources (2 pages)	Page 15

Préfecture d'Indre et Loire

37-2018-11-05-003

Arrêté n° 18-50 donnant délégation de signature à Madame  
Isabelle ARRIGHI, secrétaire générale adjointe du  
SGAMI OUEST, au titre des mesures de police  
administrative relevant de la coordination zonale

PREFECTURE DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE OUEST

**ARRETE N° 18-50**  
**Coordination zonale**

donnant délégation de signature à Madame Isabelle ARRIGHI, secrétaire générale adjointe du SGAMI OUEST, au titre des mesures de police administrative relevant de la coordination zonale

**LE PRÉFET DELEGUE POUR LA DEFENSE ET LA SECURITE AUPRES DU PREFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ OUEST CHARGE DE L'INTERIM DES FONCTIONS DE PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE OUEST**

VU le code de la défense,

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article R\*122-8 ;

VU le décret du 10 février 2016 nommant Monsieur Patrick DALLENNES, préfet délégué pour la défense et la sécurité auprès du préfet de la région Bretagne, préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine ;

VU le décret du 21 avril 2016 nommant Monsieur Christophe MIRMAND, préfet de la région Bretagne, préfet de la zone de défense et de sécurité ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine ;

VU le décret du 11 juin 2018 nommant Monsieur Augustin CELLARD, directeur de cabinet du préfet de la région Bretagne, préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine ;

VU le décret du 30 octobre 2018 nommant Monsieur Christophe MIRMAND, secrétaire général du ministère de l'intérieur à compter du 5 novembre 2018 ;

VU le décret du 30 octobre 2018 nommant Madame Michèle KIRRY préfète de la région Bretagne, préfète de la zone de défense et de sécurité ouest, préfète d'Ille-et-Vilaine ;

VU l'arrêté ministériel du 24 juin 2015 nommant aux fonctions de chef d'Etat-major de la sécurité civile de la zone de défense et de sécurité Ouest, le colonel Patrick BAUTHEAC à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015 ;

VU la décision du 24 août 2018 affectant Madame Isabelle ARRIGHI, sous-préfète, en qualité d'adjointe au secrétaire général pour l'administration du ministère de l'intérieur, à compter du 3 septembre 2018 ;

Considérant qu'au 5 novembre 2018 l'installation de Madame Michèle KIRRY n'est pas encore effective ;

SUR la proposition du contrôleur –général Patrick BAUTHEAC, chef d'état-major ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** – A l'exception des actes pour lesquels une délégation a été expressément conférée à une autre autorité, délégation est donnée à Madame Isabelle ARRIGHI, adjointe au secrétaire général pour l'administration du ministère de l'intérieur à l'effet de signer tous actes, arrêtés, décisions, instructions et correspondances relatifs aux mesures de police administrative relevant des attributions du préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest.

**ARTICLE 2** : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Isabelle ARRIGHI, délégation est donnée dans l'ordre à :

- Monsieur le Contrôleur général Patrick BAUTHEAC, chef d'Etat-major interministériel de la zone de défense et de sécurité Ouest ;
- Monsieur Augustin CELLARD, directeur de cabinet du préfet de la région Bretagne, préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine

**ARTICLE 3** – Les dispositions de l'arrêté N°18-08 du 31 janvier 2018 sont abrogées.

**ARTICLE 4** – Madame la secrétaire générale adjointe du SGAMI OUEST est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs des préfectures de la zone de défense et de sécurité Ouest.

**ARTICLE 5** – Ampliation du présent arrêté sera adressée à Mesdames et Messieurs les préfets de région et de département de la zone de défense et de sécurité Ouest ainsi qu'à mesdames et messieurs les délégués ministériels de zone.

RENNES, le 5 novembre 2018

Le préfet délégué pour la défense et de sécurité

chargé de l'intérim du Préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest

Patrick DALLENNES

Préfecture d'Indre et Loire

37-2018-11-07-001

DASEN - subdélégations de signature de l'IA-DASEN aux  
services

Le directeur académique des services de l'éducation nationale,  
directeur des services départementaux de l'éducation nationale d'Indre et Loire

- Vu les décrets N° 62.35 du 16 janvier 1962 et N° 85.899 du 21 août 1985 modifiés autorisant les directeurs académiques des services de l'éducation nationale à déléguer leur signature dans le cadre des délégations de pouvoirs qui leur sont conférées ;
- Vu le décret du 2 août 2017 nommant M. Dominique BOURGET, directeur académique des services de l'éducation nationale, directeur des services départementaux de l'Education nationale d'Indre et Loire ;
- Vu l'arrêté du Ministre de l'éducation nationale en date du 7 novembre 1985 modifié portant application du décret n° 85.899 du 21 août 1985 susmentionné ;
- Vu la circulaire ministérielle N° 86.154 du 18 avril 1986;
- Vu l'arrêté du Ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative en date du 19 septembre 2011 portant nomination de Mr Fabrice GERARDIN en qualité de secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale d'Indre et Loire ;
- Vu les arrêtés de la préfète d'Indre-et-Loire du 30 octobre 2017 portant délégation de signature à M. Dominique BOURGET, directeur académique des services de l'éducation nationale, directeur des services départementaux de l'Education nationale d'Indre et Loire ;
- Vu les arrêtés du recteur de l'académie d'Orléans-Tours du 3 juillet 2018 portant délégation de signature à M. Dominique BOURGET, directeur académique des services de l'éducation nationale, directeur des services départementaux de l'Education nationale d'Indre et Loire ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :** Délégation est donnée à Monsieur GERARDIN Fabrice, Administrateur de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, Secrétaire Général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale d'Indre et Loire, à l'effet de signer en mes nom, lieu et place:

- Les décisions relatives à l'organisation, au fonctionnement, au contrôle administratif et financier des collèges d'Indre et Loire, à la répartition entre ces mêmes collèges des moyens attribués globalement par le Recteur. **Arrêté du 30.07.1987**
  
- Les décisions d'affectation des élèves en lycée, les décisions d'affectation des élèves en collège **Article 9 du Décret N° 76.1304 du 28.12.1976 modifié**  
**Article 16 du Décret N° 90.484 du 14.06.1990 modifié**
  
- Les décisions relatives à la répartition des emplois d'instituteurs et de professeurs des écoles dans le département. **Décret du 11.07.1979 modifié**
  
- Les autorisations ou les refus d'inscriptions d'élèves dans un autre secteur ou district que celui de leur résidence. **Article 6 du Décret N° 80.11 du 03.01.1980**
  
- Les décisions d'attribution des aides aux actions pédagogiques.
  
- Les décisions relatives à la mutation, l'admission à la retraite, l'acceptation de démission (Art.58 du Décret N° 85.986 du 16.09.1985), la mise en cessation progressive d'activité (Art.1 du Décret N° 82.579 du 05.07.1982), la radiation des cadres (sauf si elle fait suite à une procédure disciplinaire) des Instituteurs. **Décret N° 72.589 du 04.07.1972 modifié**
  
- Les actes de gestion du corps des instituteurs énumérés par l'Arrêté du 12 avril 1988 modifié. **Arrêté du 12.04.1988 modifié**
  
- Les actes de gestion du corps des professeurs des écoles énumérés par l'arrêté du 28.08.1990 modifié par l'arrêté du 27.11.1990. **Décret N° 85.899 du 21.08.1985 modifié**  
**Arrêté du 28.08.1990 modifié**

- L'attribution des congés de maladie, maternité ou adoption aux personnels visés à l'Art.4 de l'arrêté du 24.03.1988 modifié (personnels non titulaires).

**Articles L 916-1 et L 351- 3 du Code de l'Education  
Circulaire N° 2003-092  
du 11 juin 2003**

- Les décisions relatives au recrutement et à la gestion des assistants d'éducation exerçant les fonctions d'auxiliaires de vie scolaire pour l'intégration individualisée des élèves handicapés (AVS-I)

**N.S. N° 87.076 du 03.03.1987**

- Les autorisations spéciales d'absence accordées en application des articles 13 et 15 du Décret N° 82.447 du 28.05.1982.

**Arrêté du 16.07.2001**

- Le recrutement par contrat des intervenants pour l'enseignement des langues à l'école primaire.

- Les procès-verbaux d'installation.

- Toutes circulaires et notes d'information, notifications d'actes administratifs, lettres et ampliatiions.

- Toutes les convocations des personnels à des réunions ou des formations nécessitant des frais de déplacement.

- Tous les actes de gestion liés à la gestion des personnels enseignants du 1<sup>er</sup> degré privé sous contrat visés à l'article 2 de la délégation de gestion du 19 novembre 2012 relative à l'organisation de mutualisation académique de la gestion de ces personnels.

- Tout document pour lequel une délégation ou une autorisation particulière de signature a été donnée par les articles suivants.

**ARTICLE 2 :** Délégation est donnée à Madame LERAY Florence, Inspectrice de l'éducation nationale adjointe au directeur académique des services de l'éducation nationale, à l'effet de signer en mes nom, lieu et place :

- Les agréments des intervenants extérieurs aux activités d'enseignement dans les écoles maternelles et élémentaires publiques.

**Circulaire MEN N° 92-196  
du 03.07.1992**

- Les autorisations de sorties scolaires avec nuitée(s)

**Circulaire MEN N° 99-136 du 21.09.1999**

**ARTICLE 3 :** Délégation est donnée à Madame LERAY Florence, Inspectrice de l'éducation nationale adjointe au directeur académique des services de l'éducation nationale et en cas d'empêchement à Madame COQUARD Agnès, Attachée d'administration, chef de la division des personnels enseignants, à effet de signer en mes nom, lieu et place:

- Les actes relatifs à la gestion du corps des instituteurs énumérés par l'arrêté du 12 avril 1988 modifié

- Les décisions relatives à la mutation, l'admission à la retraite, l'acceptation de démission (Art.58 du Décret N° 85.986 du 16.09.1985), la mise en cessation progressive d'activité (Art.1 du Décret N° 82.579 du 05.07.1982), la radiation des cadres (sauf si elle fait suite à une procédure disciplinaire) des Instituteurs.

**Décret N° 72.589 du 04.07.1972  
modifié**

- Les actes de gestion du corps des professeurs des écoles énumérés par l'arrêté du 28.08.1990 modifié par l'arrêté du 27.11.1990.

**Décret N° 85.899 du 21.08.1985  
modifié  
Arrêté du 28.08.1990 modifié**

- L'attribution des congés de maladie, maternité ou adoption aux personnels visés à l'Art.4 de l'arrêté du 24.03.1988 modifié (personnels non titulaires).

- Les autorisations spéciales d'absence accordées en application des articles 13 et 15 du Décret N° 82.447 du 28.05.1982.

**N.S. N° 87.076 du 03.03.1987**

- Le recrutement par contrat des intervenants pour l'enseignement des langues à l'école primaire.

**Arrêté du 16.07.2001**

- Les procès-verbaux d'installation.

- Les décisions relatives au recrutement et à la gestion des AESH

**Art L 917-1 du code de l'éducation**

- Les décisions relatives au recrutement et à la gestion des assistants d'éducation exerçant les fonctions d'auxiliaires de vie scolaire pour l'intégration individualisée des élèves handicapés (AVS-I)

**Articles L 916-1 et L 351- 3 du Code de l'Éducation  
Circulaire N° 2003-092 du 11 juin 2003**

- Tous les actes de gestion liés à la gestion des personnels enseignants du 1<sup>er</sup> degré privé sous contrat visés à l'article 2 de la délégation de gestion du 26/09/2011 relative à l'organisation de mutualisation académique de la gestion de ces personnels.

**ARTICLE 4 :** Délégation est donnée à Madame COPINEAU Florence, Attachée d'administration, chef de la division des personnels enseignants, à effet de signer en mes nom, lieu et place:

- Les actes relatifs à la gestion du corps des instituteurs énumérés par l'arrêté du 12 avril 1988 modifié

- Les actes de gestion du corps des professeurs des écoles énumérés par l'arrêté du 28.08.1990 modifié par l'arrêté du 27.11.1990.

**Décret N° 85.899 du 21.08.1985 modifié**

- Les autorisations spéciales d'absence accordées en application des articles 13 et 15 du Décret N° 82.447 du 28.05.1982.

**Arrêté du 28.08.1990 modifié  
N.S. N° 87.076 du 03.03.1987**

**ARTICLE 5 :** Délégation est donnée à Madame GERVAIS Hélène, Inspectrice de l'Éducation nationale, information et orientation et en cas d'empêchement à Madame BLANCHANDIN Christine, Attachée d'administration, chef de la division des élèves et à, à effet de signer en mes nom, lieu et place :

- Les convocations de l'élève et de sa famille dans le cadre de la loi du 28 septembre 2010 relative à l'absentéisme.
- Les convocations des familles aux entretiens individuels relatifs aux modalités de scolarité des élèves.
- Les autorisations ou les refus d'inscription d'élèves dans un autre secteur ou district que celui de leur résidence.
- Toutes les convocations des personnels à des réunions ou à des formations nécessitant des frais de déplacement.

Par empêchement du DASEN et du SG :

- Les décisions d'affectation des élèves en collège et en lycée.

**ARTICLE 6 :** En cas d'empêchement de Monsieur BOURGET Dominique, Directeur académique et de Monsieur GERARDIN Fabrice, secrétaire général, délégation est donnée à Monsieur HIVERT Lionel, Attaché d'administration, chef de la division de l'organisation scolaire, à effet de signer en mes nom, lieu et place:

- Les autorisations d'absence spéciales dans le cadre de l'exercice du droit syndical des personnels du second degré
- Les accusés de réception des actes de conseil d'administration, commission permanente ou de chef d'établissement des collèges du département
- Les décisions relatives au contrôle administratif et financier des collèges
- Les décisions relatives à la répartition des emplois d'instituteurs et de professeurs des écoles dans le département.
- Les décisions relatives à la répartition entre les collèges des moyens attribués globalement par le Recteur.

- Les décisions relatives au recrutement et à la gestion des AESH

**Art L 917-1 du code de l'éducation**

**ARTICLE 7 :** Délégation est donnée à Madame MATHIEU Rachel, Attachée d'administration, gestionnaire du contrôle de légalité des collèges à la division de l'organisation scolaire, à effet de signer en mes noms, lieu et place :

- Les accusés de réception des actes de conseil d'administration, commission permanente ou de chef d'établissement des collèges du département
- Les décisions relatives au contrôle administratif et financier des collèges
- Les décisions relatives au recrutement et à la gestion des AESH

**Art L 917-1 du code de l'éducation**

**ARTICLE 8 :** Délégation est donnée à Monsieur HOARAU Patrick, Attaché d'administration, chef de la division des affaires générales, à effet de signer en mes nom, lieu et place

- Toutes les demandes d'achat et de subvention relatives aux BOP 140, 141, 214 et 230.
- Toutes les convocations des personnels à des réunions ou à des formations nécessitant des frais de déplacement.
- Les procès-verbaux de la commission départementale d'action sociale et de sa commission permanente

**ARTICLE 9 :** Délégation est donnée à monsieur à SOUVENT Dominique, Inspecteur de l'éducation nationale en charge de l'ASH, à effet de signer en mes nom, lieu et place :

- Les décisions d'orientation des élèves en SEGPA
- Les décisions d'affectation des élèves en SEGPA et en ULIS
- Les conventions concernant le matériel pédagogique adapté
- Les conventions SESSAD

**Arrêté du 07.12.2005 – Article 4**  
**Décret n° 62-35 du 16.01.1962**  
**Décret n° 90-484 du 14.06.1990**  
**Article 16 modifié**  
**Circulaire n° 2001-061 du 05.04.2001**  
**Circulaire n° 2009-135 du 05.10.2009**

**ARTICLE 10 :** Délégation est donnée à madame ALVAREZ Karine, Secrétaire administratif de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur, chef de bureau Ressources Humaines.

- Les prises en charge complémentaire pour les établissements publics d'enseignement des contrats unique d'insertion
- Les notifications de contrat d'engagement de service civique
- Les contrats d'engagement de service civique

**ARTICLE 11 :** Autorisation est donnée à :

- Madame LERAY Florence, Inspectrice de l'éducation nationale, adjointe au directeur académique des services de l'éducation nationale
- Madame BLANCHANDIN Christine, Attachée d'administration, chef de la division des élèves
- Madame COQUARD Agnès, Attachée d'administration, chef de la division des personnels enseignants
- Monsieur HIVERT Lionel, Attaché d'administration, chef de la division de l'organisation scolaire
- Madame GERVAIS Hélène, Inspectrice de l'Éducation nationale, information et orientation
- Monsieur HOARAU Patrick, Attaché d'administration, chef de la division des affaires générales
- Madame COPINEAU Florence, Attachée d'administration, adjointe au chef de la division des personnels enseignants
- Madame ALVAREZ Karine, Secrétaire administratif de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur, chef de bureau Ressources Humaines

de signer, chacun dans le champ de compétence de son service,

- Les notifications d'actes administratifs.
- Les correspondances comportant des informations réglementaires ou demandant des informations nécessaires à la préparation des décisions (sauf celles destinées aux élus).
- Les attestations diverses signifiant une situation donnée au vu des dossiers.
- les ampliements.
- Les transmissions qui n'appellent pas d'observations particulières du directeur académique des services de l'éducation nationale.

**ARTICLE 12 :** Les dispositions de l'arrêté du 6 novembre 2017 sont abrogées.

**ARTICLE 13 :** Le secrétaire général de la direction départementale des services de l'éducation nationale d'Indre-et-Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Tours, le 7 novembre 2018

Pour la Rectrice et par délégation

Le directeur académique des services de l'éducation nationale

Dominique BOURGET

Préfecture d'Indre et Loire

37-2018-11-05-002

DDFIP - Décision de délégation de signature en matière  
d'ordonnancement secondaire

**Décision de délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire**

Le Directeur du Pôle pilotage et ressources de la Direction départementale des Finances publiques d'Indre-et Loire,  
Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;  
Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;  
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 9 ;  
Vu la décision du 4 décembre 2017 portant nomination de M. Laurent ROUSSEAU, Directeur du Pôle pilotage et ressources de la Direction départementale des Finances publiques d'Indre-et-Loire ;  
Vu l'arrêté préfectoral du 5 décembre 2017 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à M. Laurent ROUSSEAU, administrateur des Finances publiques ;

**Décide :**

**Article 1 :** Délégation de signature est donnée à Mme Sylvie BOUTIER, administratrice des Finances publiques adjointe, adjointe au Directeur du Pôle pilotage et ressources, responsable du Centre de services des ressources humaines (CSRH), qui accomplit des actes nécessitant la qualité d'ordonnateur secondaire pour les affaires traitées par le Pôle pilotage et ressources et le CSRH.

**Article 2 :** Délégation de signature est donnée aux agents nommés ci-après, qui accomplissent des actes nécessitant la qualité d'ordonnateur secondaire, chacun en ce qui le concerne, pour les affaires traitées par le service dont il est responsable :

- Mme Nathalie MERCIER, inspectrice principale des Finances publiques, responsable de la Division budget, immobilier et logistique ;
- Mme Christel DUCLOS, inspectrice des Finances publiques, responsable du service du budget ;
- M. Christophe DURAIN, inspecteur principal des Finances publiques, responsable de la Division ressources humaines ;
- Mme Pascale REBILLAUD, inspectrice divisionnaire des Finances publiques, adjointe au responsable de la Division ressources humaines ;
- Mme Nadine JAZOTTES, inspectrice des Finances publiques à la Division ressources humaines ;
- Mme Dominique BOULESTEIX, inspectrice des Finances publiques, adjointe à la responsable du CSRH ;
- Mme Sophie HALGOURDIN, inspectrice des Finances publiques, adjointe à la responsable du CSRH ;
- M. Marc JUBARD, contrôleur principal des Finances publiques au CSRH ;
- M. Rodolphe MASSE-DELESTRE, contrôleur principal des Finances publiques au CSRH ;
- Mme Florence BERTRAND, contrôlease des Finances publiques au CSRH ;
- M. Stany JARREAU, contrôleur des Finances publiques au CSRH ;
- M. Joël MACOIN, agent administratif principal des Finances publiques au CSRH.

**Article 3 :** Délégation de signature est donnée aux agents nommés ci-après, qui accomplissent dans le progiciel Chorus les actes nécessitant la qualité d'ordonnateur secondaire.

1- Pour la validation des opérations dans Chorus Formulaire et Agora, en matière de recette ou de dépense, sur les programmes suivants :

- n° 156 "Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local" ;
  - n° 218 "Conduite et pilotage des politiques économique et financière" ;
  - n° 309 "Entretien des bâtiments de l'État" ;
  - n° 723 "Opérations immobilières nationales et des administrations centrales" ;
  - n° 724 "Opérations immobilières déconcentrées" ;
  - n° 741 "Pensions civiles et militaires de retraite et allocations temporaires d'invalidité" ;
  - n° 743 "Pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre et autres pensions" ;
  - n° 907 "Opérations commerciales des domaines".
- 
- Mme Sylvie BOUTIER, administratrice des Finances publiques adjointe ;
  - Mme Nathalie MERCIER, inspectrice principale des Finances publiques ;
  - Mme Christel DUCLOS, inspectrice des Finances publiques ;
  - Mme Nadine JAZOTTES, inspectrice des Finances publiques ;
  - Mme Maryvonne De NICOLINI, contrôlease principale des Finances publiques ;
  - Mme Véronique LANDURÉ, contrôlease principale des Finances publiques ;

- M. Christian LATHIERE-LAVERGNE, contrôleur principal des Finances publiques ;
- Mme Béatrice FERRAND-BOTTREAU, contrôleuse des Finances publiques.

2- Pour la validation des opérations dans Chorus Formulaire et Agora, en matière de gestion d'indus sur les rémunérations sur le programme n° 156 "Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local" :

- Mme Nadine JAZOTTES, inspectrice des Finances publiques ;
- Mme Véronique LANDURÉ, contrôleuse principale des Finances publiques.

**Article 4** : Toutes dispositions antérieures à la présente décision sont abrogées.

**Article 5** : La présente délégation sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à TOURS, le 5 novembre 2018  
Laurent ROUSSEAU  
Administrateur des Finances publiques

Préfecture d'Indre et Loire

37-2018-11-05-004

DDFIP - Décision de délégations spéciales de signature  
pour le Pôle pilotage et ressources

## DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES

### Décision de délégations spéciales de signature pour le Pôle pilotage et ressources

Le Directeur départemental des Finances publiques d'Indre-et-Loire,

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 11 avril 2011 portant création de la Direction départementale des Finances publiques d'Indre-et-Loire ;

Vu le décret du 11 juillet 2014 portant nomination de M. Jacques BAZARD, administrateur général des Finances publiques en qualité de Directeur départemental des Finances publiques d'Indre-et-Loire, ensemble la décision du Directeur général des Finances publiques en date du 15 juillet 2014 fixant au 1er octobre 2014 la date d'installation de M. Jacques BAZARD dans les fonctions de Directeur départemental des Finances publiques d'Indre-et-Loire ;

#### Décide :

**Article 1 :** Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions du Pôle pilotage et ressources, avec faculté d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

- Mme Sylvie BOUTIER, administratrice des Finances publiques adjointe, adjointe au Directeur du Pôle pilotage et ressources.

**Article 2 :** Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur mission, de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

#### 1. Pour la Division des ressources humaines :

- M. Christophe DURAIN, inspecteur principal des Finances publiques, responsable de la division ;
- Service des ressources humaines et de la formation professionnelle :
  - Mme Pascale REBILLAUD, inspectrice divisionnaire des Finances publiques, adjointe au responsable de la division ;
  - Mme Nadine JAZOTTES, inspectrice des Finances publiques.

#### 2. Pour la Division budget et logistique :

- Mme Nathalie MERCIER, inspectrice principale des Finances publiques, responsable de la division ;
- Service du budget :
  - Mme Christel DUCLOS, inspectrice des Finances publiques ;
- Service de la logistique et de l'immobilier :
  - M. Carl CAMPON, inspecteur des Finances publiques ;
  - M. Pierre DERRIEN, inspecteur des Finances publiques.

#### 3. Pour la Division stratégie et contrôle de gestion :

- Mme Nathalie DENTINGER, inspectrice divisionnaire des Finances publiques, responsable de la division ;
- Mme Aurélie ANDRAULT, inspectrice des Finances publiques ;
- M. Laurent CARRÈRE, inspecteur des Finances publiques ;
- Mme Frédérique MAUREL, inspectrice des Finances publiques.

#### 4. Pour le Centre de services des ressources humaines (CSRH) :

- Mme Sylvie BOUTIER, administratrice des Finances publiques adjointe, responsable du service ;
- Mme Dominique BOULESTEIX, inspectrice des Finances publiques ;
- Mme Sophie HALGOURDIN, inspectrice des Finances publiques ;
- M. Marc JUBARD, contrôleur principal des Finances publiques ;
- M. Rodolphe MASSE-DELESTRE, contrôleur principal des Finances publiques ;
- Mme Florence BERTRAND, contrôlease des Finances publiques ;
- M. Stany JARREAU, contrôleur des Finances publiques ;
- M. Joël MACOIN, agent administratif principal des Finances publiques.

**5. Assistant de prévention et correspondant handicap :**

- M. Jean-Luc BRISSON, inspecteur des Finances publiques.

**Article 3** : Toutes dispositions antérieures à la présente décision sont abrogées.

**Article 4** : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à TOURS, le 5 novembre 2018

Jacques BAZARD